



*La périodicité de recyclage  
recommandée selon  
la NF C 18-510  
est de 3 ans*



## OBJECTIFS DE LA FORMATION :

- Connaître les dangers électriques et les prescriptions de prévention.
  - Etre capable de mettre en application les mesures de prévention et savoir les intégrer dans la préparation du travail.
  - Etre informé de la conduite à tenir en cas d'accident ou d'incendie électrique
- Dates : Les 01 et 02 octobre 2020
  - Durée : 1.5 jour
  - Coût et prise en charge: Consulter la CAPEB
  - Public : Artisans, salariés.
  - Lieu : Chalon

## DEMANDE D'INFORMATION

À retourner au service formation

CAPEB de Saône-et-Loire- 5 rue George EASTMAN- CS 10026- 71102 CHALON SUR SAONE Cedex  
Fax 03.85.90.97.79 ou mail à : [d.gaudillere@capeb71.fr](mailto:d.gaudillere@capeb71.fr)

Cachet entreprise

Statut du stagiaire :

- ☐ Chef d'entreprise  
☐ Salarié  
☐ Gérant salarié  
☐ Gérant non-salarié  
☐ Conjoint salarié  
☐ Conjoint collaborateur

Nom et Prénom du  
stagiaire

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

☐ Je souhaite connaître le coût et les conditions d'inscription pour pouvoir suivre la formation  
**RECYCLAGE HABILITATION ELECTRIQUE BR les 01 et 02 octobre 2020**